

Catégorie MIS (art. 2 RELASoc) : UTILITE SOCIALE

Intitulé de la mesure : **Réappropriation du contexte socioprofessionnel**

Code Genre MIS * : 655

Diese Eingliederungsmassnahme wird nur auf französisch durchgeführt. Cette MIS n'est organisée qu'en français.

Activité : Aide aux activités / Maison St-Joseph / Châtel-St-Denis

Description de l'activité : Cette activité consiste à participer aux diverses tâches relatives aux secteurs suivants: animation, hôtellerie, cuisine, soins ou entretien extérieur.

Objectifs à atteindre par le/la bénéficiaire : Cette activité vise à réintégrer une équipe, reprendre confiance en ses compétences, reprendre un rythme d'activité, stimuler les contacts humains, valoriser les compétences manuelles. Elle devrait déboucher sur un projet d'insertion professionnelle progressivement mis en place durant la période de la MIS.

Moyens et méthodes : Participation aux diverses activités sous encadrement du responsable du service concerné.

Profil des bénéficiaires : Personne aimant le contact avec les personnes âgées et ayant un bon rapport avec elles.

Encadrement

- Personnel : Selon le secteur concerné.

- Equipement : Moyens mis à disposition par l'institution.

Conditions de participation

: Entretien préalable, participation à une demi-journée d'animation en tant qu'observateur/trice. Le bénéficiaire doit être domicilié dans le district de la Veveyse.

Capacité d'accueil : 1 personne max.

Coût de revient par bénéficiaire : Gratuit. (1)

(Frais d'org., art. 32a let. a / 34 LASoc)

Lieu	- Localité : Châtel-St-Denis	- District : Veveyse
	- Adresse : Chemin de la Racca 15	

Modalités	- Durée : 3 à 6 mois, maximum 12 mois.
	- Dates : A définir.
	- Fréquence : A définir.
	- Horaire : A définir.
	- Taux d'activ. : 50%.

Tiers

Organisateur : Maison St-Joseph

Adresse : Chemin de la Racca 15

Tél. : 021 948 11 22

No postal / Localité : 1618 Châtel-St-Denis

Fax : --

E-mail : ..

Responsable du projet : Claude Ecoffey

Type de tiers organisateur : Organisme bénévole

Personne de référence : A définir selon le secteur

Mission de l'organisme : Accueil et prise en charge de personnes âgées nécessitant un accompagnement médical et social.

Remarques : (1) Financé par les communes également chargées de l'aide sociale, le home renonce à la facturation d'un encadrement pour les personnes habitant le district.
- La Maison St-Joseph doit prendre en charge la couverture accident LAA (cf. circulaire du 1er juillet 2003).
-Le/la bénéficiaire se conforme au règlement du personnel en vigueur dans l'EMS.